



# Cercle de la Voile de Bordeaux

## Carcans – Maubuisson

### 49<sup>ème</sup> GRAND PRIX DE L'ARMISTICE

du 31 octobre au 4 novembre  
Championnat de France Europe  
505-FIREBALL-470

420 - FINN

IND (rating inférieur à 1250)

INSTRUCTIONS de COURSE



La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

#### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 **Répartition des concurrents**

Quatre zones de course seront mises en place.

Rond rouge : 505 – FIREBALL – 470 – IND fast (rating inférieur à 1010)

Rond blanc : 420 – IND (rating inférieur à 1250 et supérieur à 1010)

Rond vert : FINN

Rond jaune : EUROPE

Vous pouvez consulter la table des ratings en cliquant [ICI](#)

#### 1.5 Courses en groupe : EUROPE et 420, les concurrents seront répartis en groupes 1 et 2

- pour la série Europe : s'il y a plus de 80 bateaux ayant confirmé leur inscription
- pour la série 420 : s'il y a plus de 60 bateaux ayant confirmé leur inscription

##### *Phase qualificative*

La première répartition dans les groupes 1 et 2 sera faite sur la base du règlement sportif de l'UNIQUEA (annexe A1.1) et sur la base de celui de l'AFE.

Le mercredi 31 octobre la liste des groupes sera affichée avant l'émargement départ du premier jour.

Une nouvelle répartition sera effectuée chaque soir vers 21 heures en fonction du classement général du jour, même si toutes les réclamations ne sont pas traitées sauf si le premier jour une seule course a été validée pour toutes les flottes.

Les bateaux devront porter la marque d'identification de leur groupe ( **groupe 1: flamme rouge et blanche, groupe 2 : pas de flamme**). La flamme doit-être portée en tête de mât ou à l'extrémité de la latte forcée.

Une flamme rouge et blanche sera remise à chaque équipage lors du premier émargement ou au moment des inscriptions si l'épreuve devait se courir en groupes. Chaque jour, tous les équipages du groupe 1 devront porter la flamme rouge et blanche. Les équipages du groupe 2 devront la retirer s'ils la portaient lors de la précédente journée.

##### *Phase finale*

A la fin de la première journée à partir de laquelle au moins cinq courses auront été courues (jeudi 1<sup>er</sup> novembre ou vendredi 2 novembre), la flotte sera répartie en groupes or et argent (**groupe or: flamme rouge et blanche, groupe argent: pas de flamme**) pour les courses du (ou des) jour(s) suivant(s). La répartition sera affichée une heure environ après le traitement de toutes les réclamations, demande de réparation ou de réouverture (voir § 16.8).

Dans le cas où moins de cinq courses auraient été courues à la fin de la journée du vendredi 2 novembre, la régate se poursuivra en groupes 1 et 2 le samedi 3 novembre.

**2 AVIS AUX CONCURRENTS**

Les avis du comité de course et les résultats seront affichés sur les vitres du club-house.  
Les avis du jury seront affichés sur le tableau du local jury situé sous le club-house.

**3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau du comité de course au plus tard deux heures avant le premier signal d'avertissement du jour de son entrée en vigueur, sauf pour tout changement dans le programme des courses, qui sera affiché la veille du jour où il doit prendre effet à l'heure limite la plus tardive de l'ensemble des réclamations..

**4 SIGNAUX FAITS A TERRE**

**4.1** Les signaux faits à terre seront envoyés au mât de pavillon du rond situé devant le club-house.

La flamme "Aperçu" envoyée à terre signifie : la course est retardée,

La flamme "Aperçu sur H" envoyée à terre signifie : il est interdit aux concurrents de quitter la plage; le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'amenée de l'Aperçu ou de l'Aperçu sur H (Modifications de signaux de course).

**4.2** Le port de la brassière de sécurité est obligatoire pour l'ensemble des concurrents depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre. (modification de la règle 40 des RCV).

**5 PROGRAMME DES COURSES :****5.1 Horaire des courses:**

Mercredi 31 octobre	14 heures : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement pour courses à suivre, toutes séries sauf FINN
Jeudi 1 <sup>er</sup> novembre	11 heures : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement pour courses à suivre, toutes séries sauf FINN
	14 heures : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement pour courses à suivre pour la série FINN
Vendredi 2 novembre	11 heures : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement pour courses à suivre toutes séries
Samedi 3 novembre	10 heures : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement pour courses à suivre, toutes séries sauf FINN
	11 heures : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement pour courses à suivre pour la série FINN
Dimanche 4 novembre	10 heures : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement pour courses à suivre pour la série FINN

**5.2** Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

**5.3** Europe : pas de départ après 16h le dernier jour de course (voir [avenant](#) sur le site FFV)

Pour 505-470-fireball-420-IND : pas de départ après 15h le dernier jour de course

Finn : si la régata n'a pas pu être validée faute d'un nombre suffisant de courses, il n'y aura pas d'heure limite le dernier jour de courses; sinon, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30.

**6 PAVILLONS DE CLASSE**

CLASSE	PAVILLON
505 – 470 – FIREBALL – FINN	Pavillon de chaque classe
IND Fast	Pavillon du CVBCM
IND Médium et Light (rating <1250 et > à 1000	Pavillon National
420 création d'un seul groupe	pavillon de la classe 420
420 création de 2 groupes : groupe 1 ou groupe or	pavillon de la classe 420
420 création de 2 groupes : groupe 2 ou groupe argent	pavillon logo 420 bleu sur fond blanc
Europe création d'un seul groupe	pavillon de la classe
Europe création de 2 groupes : groupe 1 ou groupe or	pavillon de la classe
Europe création de 2 groupes : groupe 2 ou groupe argent	pavillon du CVBCM

**7 ZONE DE COURSE**

Voir l'annexe zones de course page 7.

**8 PARCOURS**

**8.1** Les parcours sont décrits en annexe.

**8.2** Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau du comité de course pourra afficher le cap compas approximatif du premier bord du parcours.

**9 MARQUES DE PARCOURS**

Voir annexe parcours en page 6 et 7.

**10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les pointes du CVB et de l'UCPA ainsi que la côte Est sont des zones de hauts-fonds.

**11 DEPART**

- 11.1** La ligne de départ sera définie entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.
- 11.2** La zone de départ est définie comme la zone s'étendant à 100 mètres au-delà de chaque extrémité et sous le vent de la ligne de départ. Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent se maintenir à l'écart de la zone de départ.
- 11.3** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4.

**12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS****12.1 Pour les parcours TRAPEZE**

Il n'y aura pas de changement de parcours.

**12.2 Parcours du rond vert (Finn)**

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle doit l'être par une marque d'origine.

**En cas de changement de parcours vers la marque n°1, la marque de parcours n°2 sera supprimée et enlevée le plus rapidement possible.**

Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1.

**13 L'ARRIVEE**

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies par le mât arborant un pavillon orange sur un bateau du comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée définie au § 9.1 des IC

**14 SYSTEME DE PENALITE**

- 14.1** La RCV 44.1 s'applique.
- 14.2** L'annexe P (propulsion) s'appliquera avec la modification suivante: " la règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première."
- 14.3** Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

**15 TEMPS LIMITE :**

- 15.1** Le temps limite nécessaire au premier bateau pour finir la course quel que soit le parcours est une heure trente minutes.
- 15.2** Les bateaux ne réussissant pas à finir dans les trente minutes après l'arrivée du premier sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35 et A4.2 des RCV.

**16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

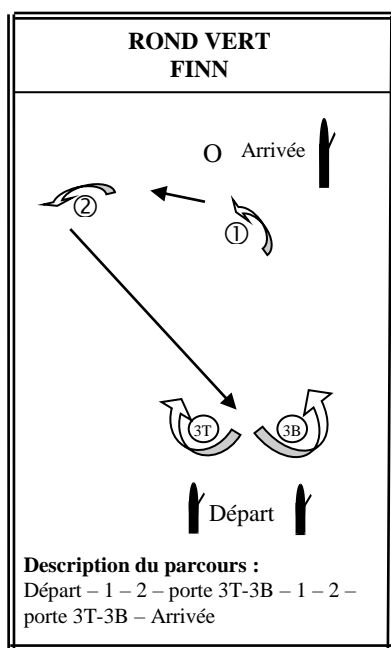
- 16.1** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 16.2** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de courses ce jour.
- 16.3** Des avis seront affichés environ 30 minutes après l'heure limite de dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury.
- 16.4** Les avis de réclamation du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b).
- 16.5** Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la règle 42 sera affichée.
- 16.6** Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) [DP] :
- Départ : Bateaux en attente,
  - Règles de sécurité Evacuation des détritres
  - Publicité Bateaux accompagnateurs
  - Communication radio et téléphone

- 16.7** Le dernier jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée:
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille
  - (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2
  - (c) Tous les coureurs impliqués dans une réclamation doivent attendre à proximité des locaux du jury, l'expiration du délai de dépôt des demandes de réouverture. En effet celles-ci seront examinées et instruites immédiatement si elles sont acceptées.
- 16.8 Pour les 420 et les Europe uniquement :** A la fin de la journée à partir de laquelle cinq courses au moins, auront été courues (jeudi 1<sup>er</sup> novembre ou vendredi 2 novembre), une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée:
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture a été informée de la décision la veille ;
  - (b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie les règles 66 et 61.2.
  - (c) Tous les coureurs impliqués dans une réclamation doivent attendre à proximité des locaux du jury, l'expiration du délai de dépôt des demandes de réouverture. En effet celles-ci seront examinées et instruites immédiatement si elles sont acceptées.
  - (d) Conformément au règlement sportif (annexe A1.2), dans le cas où deux heures avant le premier signal d'avertissement du premier jour de la phase finale, il n'a pas été possible d'établir un classement général définitif après les courses de la veille (instruction des réclamations non terminées), l'application de la formule en groupes avec brassage sera poursuivie pour la journée concernée.
- 17 CLASSEMENT**
- 17.1** Le nombre de courses nécessaires pour valider l'épreuve est trois pour toutes les séries et quatre pour les 420.
- 17.2** En cas de courses en groupes et pour la phase de qualification, la règle A4.2 est modifiée de sorte que les points seront basés sur le nombre de bateaux inscrits dans la plus grande flotte.  
Dans la phase de qualification et dans le cas de courses en groupes, une course n'est validée que si les deux groupes l'ont courue.
- 17.3 Courses retirées**  
Cinq courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat.
- 18 REGLES de SECURITE**
- 18.1 Contrôle de sortie et de retour des voiliers :**  
Un système de pointage sera mis en place (Emargement). Chaque concurrent devra signer la liste d'émargement dans la zone qui lui est réservée, avant d'aller sur l'eau et après chaque retour à terre.  
**Emargement départ :** L'émargement départ sera ouvert une heure trente minutes avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour (voir article 5.1) la signature de départ devra être apposée au plus tard à l'heure du premier signal d'avertissement.  
**Emargement retour :** La signature de retour après la dernière course du jour ou après un retour à terre, devra être apposée au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations. Ce délai pourra, si nécessaire être prolongé par le comité de course ou le jury.  
Un concurrent qui n'a pas émargé au départ d'une course ou groupe de courses sans retour à terre recevra, sans instruction (modification de la règle 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la première course du groupe concerné.  
Un concurrent qui n'a pas émargé au retour d'une course ou d'un groupe de courses sans retour à terre recevra, sans instruction (modification de la règle 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la dernière course du groupe concerné.  
Ces pénalités se calculent selon les modalités de la RCV 44.3(c).
- 18.2** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.3** Conformément aux « Règles techniques et de sécurité » éditées par la FF Voile et applicables au 1/07/2015, le port d'un casque homologué est obligatoire pour les bateaux à foils ou à dérives à foils. [DP]
- 19 REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP]**
- 19.1** Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT [DP]**
- 20.1** Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

- 20.2** Une pénalité pour une infraction aux règles de jauge peut-être plus légère qu'une disqualification si le Jury le décide (modification de la règle 78);
- 21 PUBLICITE [DP]**  
Chaque voilier devra montrer en permanence dans le quart avant de la coque, l'autocollant du sponsor de l'épreuve, fourni éventuellement par l'organisateur lors de l'inscription.
- 22 BATEAUX OFFICIELS [DP]**  
Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon de la couleur du rond. L'absence de bateaux pointeurs ou de pavillon ne peut donner lieu à demande de réparation. Ceci modifie la règle 62.1.a
- 23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]**  
Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent se tenir à l'extérieur des zones de course depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 25 PRIX**  
Des prix seront distribués aux premiers de chaque classe ayant un nombre d'inscrits significatifs.
- 24 COMMUNICATION RADIO [DP]**  
Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 26 DECISION DE COURIR**  
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Composition Du corps arbitral	Président du Comité de Course : Rond Rouge	<b>Yves LORBER</b>
	Président du Comité de Course : Rond Blanc	<b>Patrick HAMART</b>
	Président du Comité de Course : Rond Vert	<b>Jérôme DIAZ</b>
	Président du Comité de Course : Rond Jaune	<b>Michel COULIOU</b>
	Président du Jury	<b>Daniel BEUCLER</b>
	Comité Technique	<b>Yves COIGNET</b>

## ANNEXE PARCOURS



Marques de parcours Rond Vert : FINN

Marques de parcours 1 - 2 - 3T - 3B	Marque de changement de parcours	Marque d'arrivée
Cylindrique verte Aquarelle	cylindrique bleue Aquarelle	sphérique rouge avec un pavillon bleu

**PARCOURS ROND ROUGE et ROND JAUNE**  
470 – 505 – FIREBALL IND(FAST) et EUROPE

**Parcours n°1**

**Parcours n°2**

**Description des parcours :**  
 La flamme numérique "1" envoyée au plus tard avec le signal d'avertissement signifie: effectuez le parcours n°1 :  
 (Départ – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – 5 – Arrivée)  
 La flamme numérique "2" envoyée au plus tard avec le signal d'avertissement signifie : effectuez le parcours n°2 :  
 (Départ – 1 – 4 – 1 – 2 – 3 – 5 – Arrivée )

**ROND Rouge : 505-470-Fireball et IND(FAST)**

Marques de parcours 1 – 2 – 3 – 4	Marque de parcours 5	Marque d'arrivée
Cylindrique rouge Forward avec cornes	cylindrique orange	sphérique rouge avec un pavillon jaune

**ROND JAUNE : EUROPE**

Marques de parcours 1 – 2 – 3 – 4	Marque de parcours 5	Marque d'arrivée
Pyramidale Jaune Magic-Marine	Cylindrique rouge Forward avec cornes	sphérique rouge avec un pavillon jaune

**PARCOURS ROND BLANC**  
420 IND(rating<1250 et >1010)

**Description des parcours :**  
 La flamme numérique "1" envoyée au plus tard avec le signal d'avertissement signifie: effectuez le parcours n°1 :  
 (Départ – 1 – 2 – porte 3T-3B – 2 – porte 3T-3B – 5 – Arrivée)  
 La flamme numérique "2" envoyée au plus tard avec le signal d'avertissement signifie : effectuez le parcours n°2 :  
 (Départ – 1 – porte 4T-4B – 1 – 2 – porte 3T-3B – 5 – Arrivée )

**ROND BLANC : 420 et IND(rating<1250 et >1010)**

Marques de parcours 1 – 2 – 3T – 3B – 4T – 4B	Marque de parcours 5	Marque d'arrivée
Cylindrique blanche Bouygues	Pyramidale Jaune Magic Marine	sphérique rouge avec un pavillon bleu

### ANNEXE PARCOURS

## 49<sup>ème</sup> GRAND PRIX DE L'ARMISTICE

